

que les ambassadeurs portugais à Rome ont ordonnés pour le repos du Roi du Portugal et de son fils.

Le premier service a été célébré le cinq mars, à la demande de l'ambassadeur du Portugal près le Saint-Siège. Plusieurs Cardinaux et les membres du corps diplomatique attaché au Vatican y assistaient.

Le lendemain, le Ministre du Portugal près le Quirinal fit célébrer un second service auquel assista la famille royale italienne.

L'église Saint-Antoine avait été choisie, à cause de la grande dévotion des Portugais au saint de Padoue leur compatriote, qu'ils nomment « Saint Antoine de Lisbonne. »

Le scapulaire du Mont-Carmel. — Par rescrit du 4 janvier dernier, le Souverain Pontife a concédé à tout soldat, de n'importe quel pays, qui se trouve à l'hôpital ou en campagne, la faculté de s'imposer lui-même le scapulaire du Mont-Carmel. Aucune cérémonie n'est exigée ; il suffit que le scapulaire ait été béni en la forme ordinaire et que celui qui se l'impose récite quelques prières en l'honneur de la Très Sainte Vierge, par exemple, trois Avés.

Voilà pour les soldats un précieux et facile moyen de se mettre sous la puissante sauvegarde de la Reine des Victoires.

Nouvelles indulgences. — Le Saint Père a attaché une indulgence de 300 jours chaque fois à l'invocation : *Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous*. Cette indulgence est applicable aux défunts. Le rescrit est du 11 janvier 1908.

ROMANUS

